



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 06 avril 2016</p>

L'an deux mille seize, le Mercredi 06 avril 2016 à 19h00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le Jeudi 24 mars 2016, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANDEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI

Etaient excusés : Mme TOP (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANDEL)

Etaient absent(s) :

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. Robert MALÉ



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Christophe BOISSIÈRE, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, de la propreté et des déplacements, répond à une question de M. François STEIN, Conseiller municipal de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative au bilan des nouveaux parcours de bus dans le quartier Bérault/République et une meilleure association de la population et des riverains.

M. Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire chargé des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à la mise en vente de l'OPH (Office Public de l'Habitat) de Vincennes.

M. Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire chargé des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » et à une question de M. François de LANDES-de-SAINT-PALAIS, Conseiller municipal de la liste « Osons Vincennes », relatives aux travaux du cours Marigny, aux abattages d'arbres et au plan de circulation modifié.

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé du développement économique et de l'emploi, du développement durable et de la collecte sélective, répond à une question de M. François STEIN, Conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à l'installation d'un kiosque à journaux place Jean-Spire-Lemaitre.

Mme Dominique LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée des solidarités, de l'insertion des personnes en situation de handicap, et de la famille, répond à une question de M. Régis TOURNE, Conseiller municipal de la liste de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes », relative au projet et au planning de la réhabilitation du collège Saint-Exupéry.



LE CONSEIL

> **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE), **le compte rendu de la séance du 17 février 2016.**

I. FINANCES

LE CONSEIL

Concernant le budget primitif 2016 de la Ville, **Monsieur le Maire met aux voix des amendements proposés par les élus d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » :**

Amendement 1 - la ligne 1641 (emprunts, recettes d'investissements) est augmentée de 3,480 millions d'euros afin de gager l'ensemble des autres amendements budgétaires, pour compenser la diminution de la capacité d'autofinancement dégagée en section de fonctionnement et les dépenses supplémentaires en section d'investissement.

Amendement 2 - la ligne 657361 (subvention à la Caisse des écoles, dépenses de fonctionnement) est augmentée de 150 000 euros pour lui permettre de faire face à la montée en puissance des nouveaux rythmes scolaires et à l'ensemble de ses activités sans peser sur le pouvoir d'achat des familles en augmentant ses tarifs.

Amendement 3 - la ligne 657362 (subvention au CCAS, dépenses de fonctionnement) est augmentée de 150 000 euros pour permettre au CCAS d'élargir ses prestations dans une période de crise qui dure.

Amendement 4 - la ligne 6574 (subventions aux associations, dépenses de fonctionnement) est augmentée de 250 000 euros pour permettre une augmentation des subventions aux associations qui permettent de maintenir du lien social et de lutter contre la précarité surtout en période de crise.

Amendement 5 - la ligne 20422 (subvention d'équipement - bâtiments et installations, dépenses d'investissement) est abondée de 1 million d'euros pour permettre d'accélérer encore la politique municipale en faveur du logement social.

Amendement 6 - la ligne 2132 (immeubles de rapport, dépenses d'investissement) est abondée de 1,8 millions d'euros afin de permettre, là encore, l'accélération de la politique

en faveur du logement social au lieu de la diminution très forte proposée par la municipalité.

Amendement 7 – la ligne 2182 (matériel de transport, dépenses d'investissement) est augmentée de 130 000 euros afin de permettre une politique de remplacement des véhicules diesel dans le parc municipal.

les 7 amendements sont rejetés à la majorité (5 voix pour : M^{me} MAFFRE-SABATIER, M^{me} HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. CAGANI – 38 voix contre : M. LAFON, M^{me} LE BIDEAU, M. DENHEZ, M^{me} MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M^{me} LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, M^{me} SÉGURET, M. LEBEAU, M^{me} VOISIN, M. BOISSIERE, M^{me} ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, M^{me} COUSTEIX, M^{me} KISILAK, M. MOTTE, M^{me} DUPRÉ, M. BELLELLE, M^{me} GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, M^{me} KAMINSKA, M^{me} TOP (par pouvoir à M^{me} LIBERT-ALBANEL), M^{me} VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M^{me} BELIPHANTE, M^{me} LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, M^{me} BRULEBOIS, M^{me} MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M^{me} HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA; M. de LANDES de SAINT-PALAIS) ;

- > **ADOPTE**, à la majorité (5 voix contre : M^{me} MAFFRE-SABATIER, M^{me} HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. CAGANI, - 1 abstention : M. de LANDES de SAINT-PALAIS), **le budget primitif pour l'exercice 2016 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour le budget principal de la Ville à la somme de 128 475 770 €**
- > **ADOPTE**, à l'unanimité, **le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2016 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 160 000 €**
- > **ADOPTE**, à l'unanimité, **le budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2016 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 168 450 €**
- > **ADOPTE**, à l'unanimité, **le budget annexe des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2016 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 365 200 €**
- > **DÉCIDE**, à la majorité (5 abstentions : M^{me} MAFFRE-SABATIER, M^{me} HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. CAGANI), **de maintenir les taux de la fiscalité directe locale pour 2016 à 22,52 % pour la taxe d'habitation, 18,68 % pour la taxe sur le foncier bâti et 71,24 % pour la taxe sur le foncier non bâti.**
- > **DÉCIDE**, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), **de maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 5,25 % pour l'année 2016.**
- > **OCTROIE**, à la majorité (2 abstentions : M^{me} HAUCHEMAILLE, M. SERNE), **la garantie de la Ville aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale qui relèvent du statut de bénéficiaires et autorise Monsieur le Maire à signer le ou les engagements de Garantie.**

- > **AUTORISE** le Maire à signer les avenants ci-dessous visant à préciser le montant de la subvention 2016 pour chacune des associations suivantes :

à l'unanimité,

Clubs loisirs découvertes	90 000 €
SOLIHA Vincennes	62 000 €
Festival America	90 000 €
L'image et la mémoire	30 000 €
Vincennes en concert - Prima la musica	57 000 €

à la majorité (5 abstentions : Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. François STEIN, M. Pierre SERNE, M. François de LANDES de SAINT-PALAIS),

Espace Daniel-Sorano	450 000 €
----------------------	-----------

- > **VOTE l'attribution de subventions à chacune des associations suivantes :**

Associations sociales :

à l'unanimité,

A.P.E.I "Les Papillons blancs de Vincennes"	1 000 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne	900 €
Association départementale des conjoints survivants du Val-de-Marne	300 €
Association des Paralysés de France	200 €
Association Famille Services Vincennes	2 000 €
Association générale des familles de Vincennes	3 000 €
Association Maison Notre-Dame	3 000 €
Association œcuménique d'entraide	2 000 €
Association pour adultes et jeunes handicapés du Val-de-Marne (A.P.A.J.H. 94)	100 €
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Val-de-Marne (CIDFF Val-de-Marne)	12 000 €
Clefrançais	500 €
Club d'amitié et de partage	2 000 €
Croix-Rouge française	5 000 €
Emmaüs solidarité	10 000 €
Entraide de l'Eglise protestante unie de Vincennes	500 €
Entraide et partage - Collectif œcuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	3 000 €
France Alzheimer Val-de-Marne	100 €
Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF	400 €
Les Auxiliaires des aveugles	100 €
Les restaurants du cœur - Relais du cœur du Val-de-Marne	3 000 €
Maisons d'accueil L'Îlot	800 €
Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	200 €

Rêves	800 €
Secours catholique	1 000 €
Société de Saint-Vincent-de- Paul - Conseil départemental du Val-de-Marne	1 000 €
Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM - Val-de-Marne)	400 €
Union pour la défense de la santé mentale	300 €
Total	53 600 €
<i>Reste à répartir</i>	<i>23 100 €</i>

Associations jeunesse :

à l'unanimité,

Club Bayard Équitation	100 €
Fête le savoir	2 000 €
Les échecs de Vincennes	900 €
Scouts et guides de France - "Groupe Saint-Louis de Vincennes"	900 €
Scouts et guides de France groupe Jacques-Deschamps	2 300 €
Total	6 500 €

à la majorité (4 contre : Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. François STEIN, M. Pierre SERNE)

Association des Guides et scouts d'Europe (A.G.S.E.) - Groupe Saint-Georges	300 €
---	-------

Associations patriotiques :

à l'unanimité,

ACPG-CATM et TOE - Section de Vincennes	800 €
Amicale des anciens de la 2ème D.B - Section de Vincennes.	100 €
Amicale des anciens marins et marins anciens combattants de Vincennes et environs	200 €
AMOPA 94	100 €
Association des anciens et amis de l'Indochine et du souvenir indochinois du Val-de-Marne (A.N.A.I. Val-de-Marne)	100 €
Association des sous-officiers de réserve du Val-de-Marne - Amicale de l'EPSOR Vincennes	300 €
Association interarmées des officiers de réserve et des réservistes du Val-de-Marne/Amicale des officiers de réserve de la région de Vincennes (AOR94/AORRV)	300 €
Association nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire - Section de Vincennes - Outre-mer	400 €
Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite - Section Val-de-Marne	100 €
Comité de Vincennes/Saint-Mandé de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	900 €
Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés	3 600 €
Fondation de la France libre	300 €
Société des membres de la Légion d'honneur - Vincennes/Fontenay-sous-Bois	300 €
Société nationale d'entraide de la Médaille militaire	300 €
Union nationale de défense des intérêts des anciens combattants mutilés, grands invalides et victimes civiles de guerre - (UDIAC 94 - Section de Vincennes/Saint-Mandé)	200 €
Union nationale des combattants - 70e section	400 €

Vincennes - Tradition chasseurs	3 600 €
Total	12 000 €

Associations culturelles :
à l'unanimité,

	Fonctionnement	Aide à projet
Arts en mouvements		1 500 €
Association des Musiques pour Adultes au Conservatoire - AMAC	15 000 €	
Association pour la mise en valeur de l'Eglise Saint-Louis de Vincennes - Saint-Mandé		1 000 €
Chœur "Chanter"		1 000 €
Chœur Saint-Louis de Vincennes		1 000 €
Club micronet Vincennes		1 000 €
Compagnie Altaïr		800 €
Ensemble choral de Vincennes		800 €
Harmonie municipale de Vincennes		1 300 €
La Compagnie Circonflexe		600 €
La Guirlande		3 000 €
La Ronde des Savoirs		500 €
Les Amis de Vincennes Images		5 000 €
Les comédiens du Château		1 000 €
Société des amis de Vincennes		1 000 €
Théâtre instant présent		1 200 €
Tonalités		1 000 €
Union philatélique de l'Est parisien	500 €	
Vincennes Images	500 €	
Violons & Co		1 500 €
Total général		39 200 €
<i>Reste à répartir</i>		<i>44 300 €</i>

Associations sportives :

à l'unanimité,

1ère Compagnie d'arc de Vincennes	5 000 €
Airshot	500 €
Basket Athlétique club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	10 000 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	16 000 €
Club Bayard Équitation	2 400 €
Gym "V" pour tous	1 000 €
Jeux de boules de Vincennes	1 000 €
Karaté Vincennes	1 500 €
Les Dauphins de Vincennes	4 000 €
Les échecs de Vincennes	5 200 €
Moto-club de Vincennes	300 €
Musculation Vincennes club	500 €

Rythmique sportive vincennoise	5 500 €
Société Vincennoise de Lutte et de Judo	13 500 €
Taekwondo Vincennes	1 800 €
Tennis de table vincennois	3 000 €
Union et Avenir de Vincennes	2 500 €
Vélo-club de Vincennes	8 000 €
Vincennes Athlétic	10 500 €
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	500 €
Vincennes plongée passion	3 000 €
Vincennes Rock Club	400 €
VITA-GV	800 €
Yacht club de Vincennes	2 000 €
Total	98 900 €
<i>Reste à répartir</i>	<i>26 100 €</i>

Associations relations internationales :
à l'unanimité,

Académie de fado	1 000 €
Amicale de la communauté portugaise de Vincennes (A.C.P.V.)	1 100 €
Chœur Saint-Louis de Vincennes	2 000 €
Desire India Vincennes	500 €
La semaine de l'Afrique en marche	10 000 €
Total	14 600 €
<i>Reste à répartir</i>	<i>9 400 €</i>

II. INTERCOMMUNALITÉ

LE CONSEIL

- > **DÉSIGNE** Mme Brigitte GAUVAIN, Conseillère municipale, comme représentante de la commune de Vincennes au Conseil de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.

- > **DÉSIGNE** M. Laurent LAFON, Maire, et Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL, Adjointe au Maire, comme représentants titulaire et suppléante de la commune de Vincennes à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.> **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de gestion transitoire entre l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois et la commune et autorise Monsieur le Maire à la signer.

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la modification du troisième alinéa de la section 7.01 des statuts du Sigeif.

III. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- > **DÉCIDE**, à la majorité (2 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE, - 4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI), les modifications portées au tableau des effectifs du personnel communal.

IV. ADMINISTRATION MUNICIPALE

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs pluriannuelle 2016-2019 avec l'Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- > **APPROUVE**, à la majorité (5 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS), la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Saint-Mandé pour l'attribution du marché de fournitures de produits et articles d'entretien, approuve la convention constitutive et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- > **DÉSIGNE**, à la majorité (5 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS), M. Gilles PANNETIER, Adjoint au Maire, et M. Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, en qualité de membres titulaire et suppléant de la Commission d'appel d'offres relative au groupement de commandes entre les Villes de Vincennes et Saint-Mandé pour l'attribution d'un marché de fournitures de produits et articles d'entretien.

V. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- > **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 057 191 € souscrit par la société Valophis Habitat Office Public de l'Habitat du Val-de-Marne auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction d'une Résidence d'accueil de 30 personnes handicapées psychiques sise 209 rue Diderot et 1 à 1 ter rue Georges Lamouret.

- > **APPROUVE, à l'unanimité, la convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements relative à la construction d'une Résidence d'accueil de 30 personnes handicapées psychiques sise 209 rue Diderot, 1 à 1 ter rue Georges Lamouret et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

VI. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- > **VALIDE, à l'unanimité, l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la ville de Vincennes et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'approbation de l'Agenda auprès de Monsieur le Préfet du Val de Marne.**
- > **APPROUVE, à la majorité (5 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS), le compte rendu financier de la concession d'aménagement de la ZAC Fontenay et ses annexes présentés par la VINCEM, concessionnaire, pour l'année 2014-2015.**
- > **APPROUVE, à la majorité (5 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS), l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Fontenay prenant en compte les modifications apportées au bilan financier de la concession et aux modalités de versement de la participation de la Ville et autorise Monsieur le Maire à le signer.**

VII. DÉPLACEMENT

LE CONSEIL

- > **SOLLICITE, à l'unanimité, auprès du Conseil Régional, au titre de la politique « Déplacements à vélo » du Plan Régional pour une Mobilité Durable, une subvention pour les travaux d'aménagement en zone 30 de la rue Dohis.**

VIII. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL

- > **PREND ACTE**, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), du bilan 2015 de la Charte 21.
- > **AUTORISE**, à l'unanimité, la rétrocession du bail commercial à la SAS L'ARTEGIANO représentée par Monsieur Louis METZGER et Monsieur Raphael BEMBARON pour exercer une activité de glacier.

IX. CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL

- > **AUTORISE**, à l'unanimité, le lancement d'un appel à projets annuel « *Actions solidaires en faveur du livre et de la lecture* » en direction des associations œuvrant dans le sens de la promotion du livre et de la lecture auprès de populations éloignées du livre pour des raisons d'exclusion sociale, culturelle ou financière et approuve le règlement y afférent.

X. JEUNESSE

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet d'avenant n°3 à la convention d'objectifs pluriannuelle avec le groupement d'intérêt public Mission Locale des Villes du Nord du Bois, fixant le montant de la subvention versée par la ville de Vincennes pour l'année 2016 à 66 265 € et autorise Monsieur le Maire à le signer.

XI. ENFANCE

LE CONSEIL

- > **ÉMET**, à l'unanimité, un avis défavorable à la fermeture de quatre classes maternelles et un avis favorable à l'ouverture de trois classes élémentaires.

XII. SOLIDARITÉS

LE CONSEIL

- > **APPROUVE, à l'unanimité, la convention d'objectifs avec l'Association locale La vie tranquille et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

XIII. SOLIDARITÉS, HANDICAP

LE CONSEIL

- > **AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2016-2019 avec l'Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD) visant notamment à fixer la subvention d'un montant de 65 000 € au titre de l'année 2016.**

XIV. SPORTS

LE CONSEIL

- > **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2016-2019 avec le Club olympique vincennois visant notamment à notifier la subvention d'un montant de 45 000 € au titre de l'année 2016.**
- > **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2016-2019 avec le Rugby club de Vincennes visant notamment à notifier la subvention d'un montant de 36 000 € au titre de l'année 2016.**
- > **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2016-2019 avec le Vincennes Volley-club visant notamment à notifier la subvention d'un montant de 46 000 € au titre de l'année 2016.**

XV. DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

LE CONSEIL

- > **DIT, à l'unanimité, que les listes des candidats à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis contenant les candidatures ou les offres des candidats aux contrats de concession devront être déposées au plus tard 48 heures avant la séance du Conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à leur élection.**

- VŒUX

> **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par les élus d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », visant à **l'élargissement de l'indemnité kilométrique vélo au secteur public et le cas échéant aux agents de la ville de Vincennes**

-en demandant au gouvernement l'élargissement rapide au secteur public de la mesure créant une indemnité kilométrique vélo, de même montant que pour le privé et non plafonnée,

-en affirmant sa volonté si cette possibilité était ouverte de l'appliquer à ses agents volontaires, après consultation des organismes de dialogue social de la commune,

confirmée à l'unanimité.

> **APPROUVE, à l'unanimité, le vœu proposé par les élus d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux ».**



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 22 juin 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Le Président,
Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ**



**Question commune des élu-e-s écologistes et socialistes,
sur le bilan des nouveaux parcours de bus dans le quartier
Berault/République et une meilleure association de la population
et des riverains**

Monsieur le Maire,

Dans la droite ligne d'une de nos précédentes questions, nous souhaitons revenir sur la mobilisation des habitants des quartiers vincennois concernés par les changements d'itinéraires des bus 115 et 318.

Ces habitants, qui ont demandé à vous rencontrer, ont eu la désagréable surprise de ne pas vous voir lors de leur rendez-vous à la mairie, ce qui a été vécu comme une marque de mépris. Sans juger les raisons de ce couac ne pensez-vous pas qu'un collectif d'habitants ayant recueilli des centaines de signature à sa pétition mérite l'attention et d'être reçu par leur maire lui-même ? Au delà de cet aspect formel mais important, sur le fond, la question qui se pose désormais, et que nous vous posons donc clairement en espérant cette fois une réponse : le nouveau parcours du 318 est-il, comme cela a été acté au STIF, expérimental pour 6 mois et sujet à un bilan avant reconduction définitive ?

Dans ce cadre, pouvez-vous vous engager à ce que les riverains et les établissements scolaires des quartiers concernés soient associés à ce bilan et que les nuisances qu'ils subissent entrent en ligne de compte dans la décision définitive qui sera prise ?

Réponse de Monsieur Christophe BOISSIERE, Adjoint au maire chargé du Cadre de vie, de la Propreté et des Déplacements, à la question orale des élus Europe Ecologie Les Verts et Socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chers collègues,

Vous nous interrogez une nouvelle fois sur la modification du parcours de certaines lignes de bus, et notamment de la ligne 318, opérationnelle depuis fin janvier.

Vous me permettrez de commencer par vous répondre sur le fond. Je ne reviendrai pas une fois de plus sur les éléments historiques, déjà évoqués lors de deux conseils précédents.

Comme cela a déjà été écrit et dit, et comme cela a été acté par le STIF, le dévoiement de la ligne 318 doit faire l'objet d'un retour d'expérience de la part du STIF et de la RATP après une période de 6 mois d'exploitation. Ainsi que les services du STIF ont pu le confirmer à leurs homologues municipaux, ce retour d'expérience n'est donc pas attendu avant fin juillet, ces six mois étant nécessaires pour disposer de données fiables de fréquentation et d'exploitation recueillies par la RATP.

La Ville a évidemment entendu les remarques formulées par quelques riverains, comme nous avons entendu celles des riverains de l'avenue du Château. Mais certains d'entre vous connaissent assez le STIF pour savoir que les changements de parcours de lignes de bus ne donnent généralement pas lieu à la concertation des habitants. Vous nous avez d'ailleurs vous-même reproché de retarder certains projets comme celui des protections phoniques du RER parce que nous souhaitons prendre en considération l'avis des Vincennois...

Sur la forme, les questions posées par ces habitants méritent en tout cas bien mieux que l'utilisation démagogique que vous en faites. C'est pourquoi ils ont été à plusieurs reprises reçus en mairie. J'ai reçu moi-même la personne qui est à l'origine de cette pétition.

Je noterai enfin que Madame la députée de notre circonscription, en relayant la pétition que vous évoquez, a écrit et fait savoir que les bus causent, je cite, des « nuisances manifestes : mise en danger des piétons, intensification du trafic, bruit important, difficultés pour les livraisons des commerces, accrochages réguliers entre riverains et chauffeurs de bus... » Madame Abeille a aussi constaté que les bus étaient source de bouchons et de pollution de l'air. La RATP avec son plan Bus 2025 sera sans doute ravie de l'entendre.

On attendrait de votre famille politique une autre hauteur de vue sur le développement des transports en commun, au moment où M. Serne demande au STIF davantage de bus en Grande Couronne.

Quant à nous, nous poursuivons les études préliminaires en vue du réaménagement de ce quartier et du secteur de la place Bérault. Comme j'ai déjà pu le dire ici, ces études seront soumises aux habitants comme nous le faisons sur chaque projet de ce type, et une réunion publique spécifique sera programmée dans les semaines qui viennent, dès la phase de diagnostic achevée.



**Question orale posée par Anne-Marie MAFFRE-SABATIER,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur la mise en vente de l'OPH (Office Public de l'Habitat) de Vincennes**

Monsieur Le Maire et Cher-e-s Collègues,

Vous avez bien voulu informer les élus de l'opposition de votre projet de cession de l'OPH, lors d'un rendez-vous fin septembre 2015 et nous avons apprécié cet effort de transparence.

Nous avons cependant à cette occasion et, par la suite, par une question orale posée le 16 décembre 2015, fait état de notre inquiétude sur le sort réservé aux occupants des près de 900 logements concernés et sur l'avenir professionnel des salariés actuels de l'Office.

Dans la réponse faite par notre collègue Pierre LEBEAU, il était indiqué que : « le processus de cession - était - encore en phase de consultation de l'offre par les bailleurs ».

Faute d'avoir reçu la moindre information depuis cette date, nous souhaitons, Monsieur le Maire, vous interroger sur l'état actuel de cet important dossier et renouveler nos questions sur les points pour lesquels nous n'avons pas eu de votre part une réponse suffisamment précise :

Pouvez-vous nous informer de la situation actuelle des discussions avec les bailleurs ?

Pouvez-vous nous préciser de quelle manière les garanties seront prises dans le cadre de la transaction pour :

- le maintien sur place des occupants actuels, ainsi que du niveau actuel des loyers,
- la préservation des salariés dans leurs fonctions et dans leurs rémunérations,
- et pour que le "contingent de la Ville" soit préservé et notamment avec lui un droit d'attribution sur la partie très sociale du patrimoine concerné ?

Réponse de Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au maire,
à la question orale posée par Mme Anne-Marie MAFFRE – SABATIER,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Chère Collègue,

Vous le savez, la mise en place de la Métropole du Grand Paris met fin au lien privilégié mais surtout devenu vital entre l'OPH et la Ville. Le texte de la Loi NOTRe prévoit effectivement d'intégrer l'OPH de Vincennes au territoire dont dépend Vincennes l'amenant ainsi rapidement à disparaître et nous conduisant à faire des choix.

Le choix responsable de cession de l'OPH que nous avons fait tend à garantir l'intérêt des salariés et celui des locataires. Procéder ainsi, c'est, en effet, maîtriser le processus et les conditions de cession de bout en bout avec l'objectif principal que les conditions actuelles d'occupation des logements demeurent les mêmes pour leurs occupants. Bien entendu, les contrats de travail de l'ensemble des salariés seront préservés et la cession permettra également d'accélérer la réalisation des travaux de réhabilitation ou d'amélioration des immeubles qui s'avèreraient nécessaires pour le bien des locataires. De ces principes, nous ne nous sommes jamais éloignés.

Depuis votre dernière question sur ce sujet, le 16 décembre dernier, nous sommes en ce moment même en phase d'analyse des offres qui nous sont parvenues ; vous comprendrez donc la discrétion nécessaire à ce stade de la procédure.

Néanmoins, sachez que nous avons reçu, il y a quelques jours, quatre offres émanant de bailleurs qui travaillent déjà régulièrement avec la Ville.

Chacune des offres présentées prévoit le maintien en place des occupants actuels ainsi que celui du niveau de leurs loyers, tout comme la préservation des salariés, tant dans leurs fonctions, pour une grande partie d'entre eux, que dans leurs rémunérations. Les bailleurs candidats ont même accepté de faire des locaux actuels de l'OPH situés allée Charles V leur nouvelle agence locale.

S'agissant du contingent « ville », il restera -à minima- inchangé et pourrait même probablement sensiblement augmenter sur l'ensemble des catégories (PLAI, PLUS et PLS), y compris donc dans la partie « très sociale ».

Bien sûr, comme pour vous annoncer la démarche de cession que nous allions entreprendre, nous vous tiendrons informés de l'issue de la consultation et des meilleures conditions qui auront retenu toute notre attention.



Question sur les travaux du cours Marigny, les abattages d'arbres et le plan de circulation modifié

Monsieur le Maire,

Les travaux du cours Marigny ont désormais débuté. Ils ont pris de court nombre de Vincennois et d'usagers de ce quartier, l'annonce précise n'en ayant pas été faite semble-t-il avec toute la publicité que ces travaux lourds et le changement important du plan de circulation auraient nécessité. Plus grave, les premiers échos qui nous en reviennent de la part des habitants du quartier, et du reste de Vincennes d'ailleurs, sont alarmants.

D'abord, sur de nouveaux abattages d'arbres, manifestement en raison du chantier et pas du tout parce qu'ils auraient été malades.

Le Cours comptait au début des années 2000, au long des deux chaussées Est et Ouest, 4 alignements remarquables totalisant 117 arbres. Sur les 62 arbres d'origine plantés sur les 2 trottoirs en bordure d'habitations, côté Est et côté Ouest (relevant donc de Vincennes), 26 déjà avaient été détruits et non remplacés. A ce saccage il faut désormais ajouter cette nouvelle destruction. Nous sommes tristes et en colère et vous demandons solennellement d'arrêter la destruction des arbres dans Vincennes et de vous engager à des replantations d'au moins la même importance et qualité que les destructions faites ces dernières années.

Ensuite, nous recevons de nombreuses alertes sur la très mauvaise organisation et signalisation du plan de circulation durant les travaux. On ne compte plus les véhicules qui se retrouvent bloqués, perdus, empêtrés dans des embouteillages même en heures creuses. Les bus, notamment le 210, subissent des dégradations majeures de leur temps de parcours ; les cyclistes ont quasiment été totalement oubliés du plan de circulation temporaire et les piétons sont à la peine aux abords même du chantier. Ne pensez-vous pas qu'il faille revoir la signalisation et l'organisation de tout cela pendant la durée des travaux, notamment en discutant davantage avec la ville de Fontenay pour les voiries concernées ?

Enfin, le plus grand flou continue à régner dans la population et, disons le, même parmi les élus, sur la configuration précise et finale du Cours Marigny réaménagé par vos soins. Quand pourrions-nous disposer de plans et de visuels complets et détaillés, au-delà de l'exposition sommaire présentée en mairie?



Question d'Osons Vincennes

LA QUALITE DE VIE A VINCENNES SERAIT-ELLE EN DANGER ?

Les habitants de Vincennes, entendent actuellement **de nombreuses RUMEURS sur le projet d'aménagement du Cours Marigny et de son esplanade, et qui paraissent très inquiétantes**, car si elles s'avéraient fondées créeraient une véritable atteinte à la qualité de vie que connaissent actuellement les Vincennois.

1/ La Mairie voudrait réduire « le poumon vert » du cours Marigny : pour preuve, l'absence d'élagage des arbres depuis plusieurs années. Ces arbres seraient supprimés sans être remplacés par un nombre équivalent d'arbres ?

2/ L'esplanade du Cours Marigny serait destinée à recevoir de trop nombreuses manifestations très bruyantes (concerts ?) qui créeraient une importante nuisance sonore pour les habitants du CM et des rues adjacentes. Dans le Magazine "Traits urbains", n°42, oct -nov 2010, (à ce jour accessible à tous par le net), un cabinet de paysagistes travaillant sur le dossier précise : "Nous avons imaginé le Cours Marigny accueillant un concert de 20 000 personnes"..., (comme) "une salle de spectacle", "où on prévoit l'évacuation du public et les toilettes".

3/ L'esplanade du Cours Marigny serait moins réservée à la promenade et à la détente des Vincennois ?

4/ L'esplanade du Cours Marigny serait intégrée entièrement à la ville de Vincennes et donc à la charge des Vincennois, alors qu'actuellement cette charge revient en partie à la ville de Paris ?

Afin que tous les doutes soient levés, **nous demandons à Monsieur le Maire, d'apporter à ses administrés les réponses qui s'imposent en exposant précisément le projet** qui doit être maintenant très avancé puisque les travaux vont commencer dans un an.

Réponse de Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au maire chargé des Grands Travaux,
de l'Urbanisme et de l'Habitat, aux questions orales des élus d'Europe Ecologie les
Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »
et de la liste « Osons Vincennes »

Mesdames et messieurs les Conseillers municipaux,
Chers collègues,

Vous nous interrogez sur différents aspects des travaux en cours dans le cadre du Projet de ville.

Concernant la question des élus Verts, je note que vous avez choisi des mots extrêmement forts pour évoquer la question des arbres : saccage et destruction. La caricature et le populisme ne grandiront pas le débat démocratique.

Oui, les arbres du cours Marigny abattus ces dernières années n'ont pas été remplacés à ce jour : la raison en est simple : le projet de ville, vous le savez, n'est pas sorti de notre chapeau avant-hier, mais est issu d'une concertation de plusieurs années. Nous avons donc anticipé les impératifs de travaux afin que le remplacement de ces arbres soit effectué de manière cohérente.

Ces arbres d'alignement ont bien été abattus car la maladie les rendait dangereux pour les promeneurs. La présence non visible à l'œil nu d'un champignon, le Phellin tacheté, dont les mycéliums attaquent la structure interne de l'arbre, pouvaient entraîner des chutes de branches ou d'arbres entiers à tout moment de l'année.

Quant aux arbres abattus cette année, ils l'ont été certes dans le cadre du chantier, mais ils auront vocation, comme tous les arbres d'alignement du cours Marigny, à être remplacés par des essences plus adaptées et moins sensibles aux maladies qui affectent les arbres en ville afin de leur assurer une meilleure pérennité. Le bilan arboré du cours Marigny à l'issue des travaux sera évidemment positif. Peut-on sérieusement faire croire, en pleine élaboration de notre deuxième agenda 21, que nous ayons l'ambition de bétonner Vincennes et supprimer un espace vert majeur de notre ville ? À quoi servent vos demandes solennelles quand il a partout été indiqué que nos travaux présenteraient un bilan végétal positif ? Avant qu'une autre rumeur ne soit lancée, je préfère réaffirmer que les grands arbres du sud du cours, près du Monument du combattant vincennois, ne seront pas affectés par les travaux.

Concernant la publicité faite aux travaux, largement annoncés dans *Vincennes info*, un courrier a bien sûr été adressé aux riverains, mais nous n'avons effectivement pas écrit à l'ensemble des automobilistes venus d'autres communes qui utilisent quotidiennement l'avenue Pierre-Brossolette comme voie de délestage pour contourner les bouchons du Bois alors que ce n'est évidemment pas sa vocation...

Nous avons constaté que la signalisation s'était avérée insuffisante et des mesures ont été prises pour la renforcer. Nous avons bien sûr contacté Fontenay, Paris et le Département pour la pose des panneaux nécessaires. Il reste que les automobilistes qui s'engagent dans une rue quand il est écrit « Rue barrée » ou « réservé aux riverains » et qui choisissent de conclure leur incivisme par un gymkhana sur les trottoirs et une mise en danger des piétons ou des cyclistes n'ont pas d'excuse. Nous avons renforcé le passage de la police municipale mais la situation a été particulièrement

compliquée voire ubuesque le 31 mars dernier, le nombre de voitures ayant été largement accru par l'effet des grèves dans les transports en commun...

Enfin, le projet de cette année, qui concerne l'esplanade de l'hôtel de ville y compris la transversale qui la borde, est mené en deux temps, jusqu'en mai puis de mai à l'été. Le plan de circulation est donc provisoire et nécessairement changeant en fonction des impératifs des travaux. Actuellement, l'avenue Pierre-Brossolette est en double-sens pour les riverains. Dans un deuxième temps, l'avenue Pierre-Brossolette retrouvera sa configuration habituelle et l'avenue Gabriel-Péri sera à son tour réservée aux riverains. Si vous avez d'autres solutions à proposer, nous sommes preneurs. Je note avec étonnement que vous souhaitez dans cette période faciliter la circulation automobile de transit dans Vincennes, ce qui est assez inédit.

Quant à la communication aux élus du projet du cours Marigny, elle a été faite dès... 2010 ! Depuis la fin de la concertation du Projet de ville en effet, le projet n'a varié qu'à la marge – avec la suppression par exemple des fontaines au profit de brumisateurs, ou des ajustements sur le nombre de bancs – et il reste fidèle à la vocation de promenade et de poumon vert qui est celle du cours Marigny. Vous avez cependant raison de souligner qu'il est important de communiquer aux Vincennois des vues à jour du projet, et elles sont en cours de production à cet effet. Nous ne manquerons de republier rapidement les plans et les vues corrigées.

Sur la deuxième question qui nous est posée par le groupe Osons Vincennes, il y a de quoi, pour les élus locaux que nous sommes, s'interroger sur votre perception des choses en tant que conseiller municipal : pour la deuxième fois, votre question consiste à relayer des rumeurs. Peut-on sérieusement imaginer que notre objectif soit de diminuer la qualité de vie des Vincennois ? Vous avez donc bien fait de mettre votre question au conditionnel, tant les conjectures que vous rapportez sont éloignées du projet qui a été conçu par la concertation avec les Vincennois et du programme d'aménagement que vous aviez-vous-même voté.

Concernant le statut du cours Marigny, actuellement propriété de la ville de Paris sur le territoire de Vincennes, il est évidemment logique qu'il intègre le patrimoine vincennois. Cette aberration juridique héritée de l'histoire du Bois a par le passé déjà montré ses limites. Certains habitants se souviennent encore de l'aménagement expérimental des platebandes avec des portières taguées de voitures et des téléviseurs cassés qu'avaient tenté les jardiniers parisiens. Il n'est pas forcément anormal qu'une ville ait la charge des espaces verts de son propre territoire !

Sur le reste, pour aller droit au but, les propos que vous rapportez sur d'éventuelles manifestations d'envergure sont issus d'hypothèses parmi d'autres des architectes et scénographes. Le cours Marigny a évidemment d'abord vocation à être un poumon vert dédié à la promenade et à la détente, et cela ne changera pas.

En tout état de cause, pour connaître les intentions municipales, le mieux est de consulter les documents municipaux. Ce qui fait avancer la démocratie, c'est le débat projet contre projet, et non l'amplification de la rumeur.



**Question orale posée par François STEIN,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur l'installation d'un kiosque à journaux place Jean Spire Lemaitre**

Monsieur Le Maire et Cher-e-s Collègues,

Comme vous le savez, le Conseil municipal a accepté, le 8 avril 2015, le principe d'une convention pour l'occupation du domaine public avec la société Médiakiosk en vue de l'installation d'un kiosque à journaux sur la place Jean Spire Lemaitre.

A ce jour, le kiosque a été effectivement installé et les affiches publicitaires qui en décorent les côtés sont régulièrement changées.

Par contre, il ne semble pas que l'activité commerciale proprement-dite ait effectivement commencé.

Nous sommes particulièrement attachés à la disponibilité de la presse dans notre Ville, car elle constitue une source d'information, de culture et de divertissement indispensable.

Aussi, permettez-nous, Monsieur le Maire de vous interroger :

**Pouvez-vous nous informer de la date prévue pour l'ouverture effective de ce kiosque ?
Existe-t-il des difficultés particulières liées à cette installation ?**

Plus généralement, pouvez-vous nous donner quelques informations sur la situation et l'évolution récente des commerces liés à la presse et au livre à Vincennes ?

Réponse de Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au maire chargé du Développement économique, de la Collecte sélective et du Développement durable, à la question orale de M. François STEIN, conseiller municipal du groupe des élus Socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Monsieur le Conseiller municipal,
Chers collègues,

Ainsi que vous le rappelez, une convention d'occupation du domaine public avec la société Médiakiosk en vue de l'installation d'un kiosque à journaux sur la place Jean-Spire-Lemaître avait été soumise à cette assemblée en avril 2015.

Le kiosque a été installé fin décembre et devait ouvrir mi-janvier. Malheureusement, le kiosquier auquel la société Médiakiosk avait confié l'exploitation de ce commerce a renoncé brutalement pour des raisons personnelles à la veille du début prévu de son activité. Médiakiosk s'est donc chargé de trouver au pied levé un nouveau kiosquier, et nous a confirmé la semaine dernière une ouverture imminente. Les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes désireuses d'entreprendre, le temps d'obtention des cautionnements nécessaires, compte tenu de la situation économique dans lequel le Gouvernement a conduit le pays, n'ont évidemment pas favorisé une reprise rapide. Il se trouve, pour notre satisfaction et celle des habitants du quartier, que c'est désormais en bonne voie : les clefs du kiosque viennent d'être remises au nouveau gérant, et il doit ouvrir au plus tard au début de la semaine prochaine.

Sur la situation et l'évolution récente des commerces liés à la presse et au livre à Vincennes, nous pouvons, vous le savez, nous féliciter de compter dans notre commune avec Millepages l'une des plus importantes librairies indépendantes de l'Est parisien : la Ville en soutient l'implantation et, à chaque fois que cela est possible, les initiatives.

Au-delà, Vincennes compte actuellement 10 « Commerces de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé ». En 2010, ces commerces étaient effectivement plus nombreux : 3 fermetures ont été enregistrées ces dernières années, dont l'une rue Clément-Viénot, non loin de l'emplacement du kiosque qui ouvre aujourd'hui.

Personne ne peut ignorer que le contexte national et structurel pour cette activité est peu favorable. Les ventes de la presse papier sont évidemment en recul constant compte tenu de l'importance qu'ont prise internet et les autres médias dans les habitudes d'information des Français. Mais la Ville est attentive au maintien de cette activité comme vous l'aurez compris. Tout récemment, nous avons observé avec satisfaction que la transmission du point presse de la place Diderot y préservait ce commerce. Et l'ouverture du kiosque du Domaine du Bois vous confirme, si besoin était, notre attention sur ce sujet.

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Monsieur le Maire,

Lors du Conseil d'Administration du collège Saint-Exupéry le 31 mars dernier, nous avons été informés du report de la réunion prévue entre la communauté éducative et les services du département ; réunion qui devait présenter le projet et le planning de la réhabilitation de l'établissement.

Plus de 18 mois après votre dernière réponse sur ce sujet, avez-vous aujourd'hui de nouveaux éléments à nous communiquer sur ce projet, tant attendu par la Communauté éducative, les parents d'élèves et la Ville ?

Je vous en remercie.

Réponse de Madame Dominique LE BIDEAU, Première Adjointe au maire chargée des Solidarités et Conseillère départementale du Val-de-Marne, à la question orale de Monsieur Régis TOURNE, Conseiller municipal de la liste de la majorité municipale "Avec vous pour Vincennes"

Monsieur le Conseiller municipal, Mon Cher Collègue,

En décembre 2014, en effet, lors d'une question que vous posiez au nom de la majorité municipale, je vous communiquais des éléments de réponse encourageants sur la réhabilitation du collègue Saint-Exupéry.

Toutefois, le 4 avril, lors de la commission de préparation de la séance du Conseil départemental du 11 avril prochain, j'ai moi-même obtenu quelques précisions qui pourraient relativiser l'enthousiasme qui était le nôtre.

Les travaux de réhabilitation qui devaient débiter cet été auront bien lieu pour un montant de 630 000 € Pour autant, ces travaux devaient marquer le lancement d'un programme pluri-annuel qui sera finalement interrompu en 2017 ; 2017 devrait permettre le bouclage des études et le lancement des procédures d'appel d'offres. Pourtant, nous aurions pu espérer que le Dossier de Prise en Considération (DPC) voté à l'unanimité en séance du Conseil départemental le 15 décembre 2014 aurait permis tout au long de ces derniers mois de finaliser toutes les démarches relatives à ce projet. Et bien non ! Il nous faudra compter une année de retard supplémentaire pour que ce projet prenne enfin l'ampleur qu'il mérite !

Ainsi donc, 2017 marquera une pause au sein d'une programmation triennale devant redémarrer en 2018, normalement... Le budget alloué à cette opération s'élève à 16,5 millions d'euros, pour l'instant ...
